

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 532 PERSONNEL DES CADRES SPECIAUX DE MADAGASCAR

n° 532

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 juillet 1945

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro  
1 juillet 1945

### TEXTE INTÉGRAL

le contrat du 8 juillet 1943 portant engagement de M. Rajaobelina Charles, mécanicien, en qualité de est résilié pour raison de santé, à compter de la date à laquelle l'intéressé quittera la colcnie. Conformément aux dispositions de l'arti cle 2 de l'avenant au précédent date du contrat en 12 mai 1944. M. Rajaobelina droit, aura outre son rapatricmer première occasion maritime t gratuit par sur Madagascar, à un dédommagement rémunération égal à huit mois de globale.